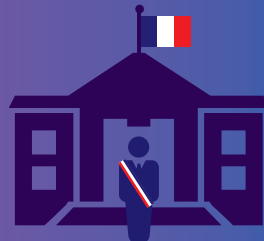


PERTURBATIONS DE LA TNT PAR DES ÉOLIENNES :

INFORMATION DES MAIRES

- Quelles sont les solutions ?
- Comment anticiper les risques pour éviter les brouillages ?



Un parc éolien à proximité de votre commune peut provoquer, dans certains cas, un brouillage des signaux de la télévision numérique terrestre (TNT) et par conséquent, affecter la bonne réception des chaînes de télévision reçues par une antenne râteau*.

QUE FAIRE EN CAS DE PERTURBATIONS ?



Que dit la loi ?

La perturbation de la réception de la TNT constatée par les riverains, suite au déploiement d'éoliennes, oblige le constructeur du projet à « *faire réaliser à ses frais, sous le contrôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel, une installation de réception ou de réémission propre à assurer des conditions de réception satisfaisantes dans le voisinage de la construction projetée. Le propriétaire de ladite construction est tenu d'assurer, dans les mêmes conditions, le fonctionnement, l'entretien et le renouvellement de cette installation.* »

Article L. 112-12 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Par conséquent, les téléspectateurs qui constatent des difficultés de réception de la TNT suite au déploiement d'éoliennes doivent **s'adresser au constructeur du parc éolien** pour qu'il rétablisse la réception TNT. Plusieurs solutions existent : réorientation de l'antenne de réception du téléspectateur vers un autre émetteur, passage à un mode alternatif de réception (réception par satellite, ADSL, câble ou fibre), mise en œuvre d'un nouvel émetteur TNT avec réorientation des téléspectateurs vers ce nouvel émetteur ...

**Quelle que soit la solution envisagée,
sa mise en œuvre est aux frais du
constructeur du parc éolien.**

* La réception de la télévision par satellite, câble, ADSL et fibre optique n'est pas concernée par ces perturbations.

POURQUOI LES ÉOLIENNES PERTURBENT-ELLES LA TNT ?

Les éoliennes peuvent générer des interférences avec les fréquences utilisées par la télévision, **ce qui entraîne des perturbations importantes dans la réception des chaînes.**

Les pales des éoliennes peuvent, en tournant, couper le signal direct provenant de l'émetteur TNT et provoquer des réflexions parasites gênant la bonne réception du signal par l'antenne râteau du téléspectateur.

Celui-ci est alors confronté à des phénomènes de pixellisations des images, de coupures intermittentes voir de perte totale de sa réception.

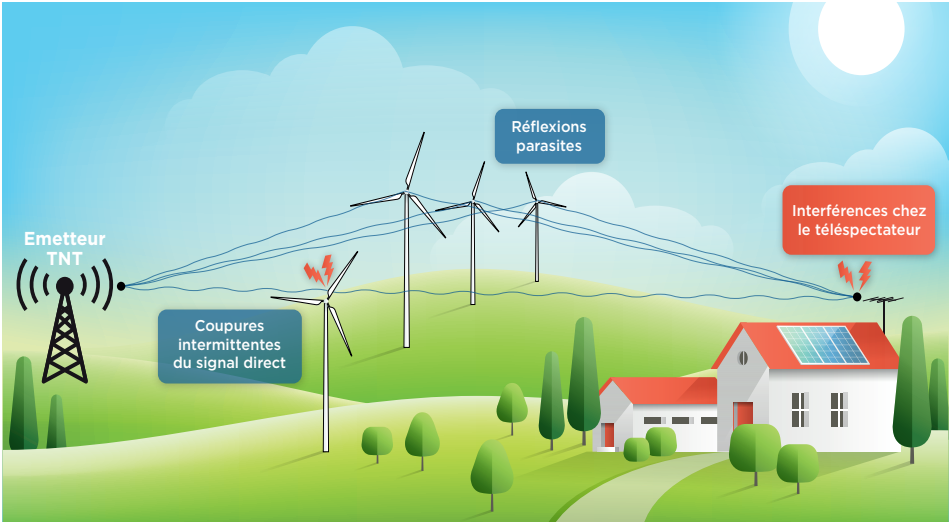


Schéma d'éoliennes installées entre l'émetteur TNT et une habitation. Cette configuration peut être à l'origine de perturbations de la TNT.

COMMENT ANTICIPER LES RISQUES DE PERTURBATIONS ET ÉVITER LES BROUILLAGES ?

Avant l'implantation d'un parc éolien, les communes concernées peuvent inciter le constructeur à réaliser une étude d'impact sur la réception TNT pour identifier en amont les difficultés qui surviendront et les solutions à mettre en œuvre. En tant qu'élu local, n'hésitez pas à contacter l'ANFR pour plus d'informations : elus@anfr.fr

LE RÔLE DE L'ANFR DANS LA PROTECTION DE LA RÉCEPTION TV

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) est un établissement public administratif placé auprès du ministère de l'Économie et des Finances. Parmi ses nombreuses missions, elle est chargée par la loi, conjointement avec le Conseil supérieur de l'audio-visuel, de la protection de la réception de la TNT reçue par voie hertzienne terrestre, c'est-à-dire par l'antenne râteau installée sur le toit.

**DES PLATEFORMES
D'INFORMATION À DISPOSITION
DU PUBLIC :**

assistance.recevoirlatnt.fr

0970 818 818

du lundi au vendredi, de 8h à 19h.
Appel non surtaxé